

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-48

AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES COMMUNES DE DONZAC, FENEYROLS, MONTBARLA, MONTPEZAT-DE-QUERCY, MONTRICOUX, NOHIC, PUYLAGARDE et SAINT-ARROUMEX

—

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 €HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS
PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) DONZAC Construction de collec- teurs d'eaux pluviales le long de la RD 30	690	48 696 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
2) FENEYROLS Renforcement et conso- lidation de murs exté- rieurs (mairie, église de Quergoale et cimetière de Carrendier)	142	14 993 €	14 993 €	54 %	<u>8 096 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 11.09.08.					
3) MONTBARLA Assainissement pluvial au parking du cimetière	179	24 402 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
4) MONTPEZAT-DE- QUERCY Eclairage public de qua- lité boulevard des fossés	1 425	59 500 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
5) MONTPEZAT-DE- QUERCY Traitement des sols place des marronniers	1 425	20 000 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
6) MONTRICOUX Travaux de réparations d'urgences sur un collec- teur d'eaux pluviales	912	19 000 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 21.05.08.					
7) NOHIC Création d'un piétonnier rue de la République	907	10 893 €	10 893 €	18 %	<u>1 960 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 26.08.08.					
8) PUYLAGARDE Aménagement d'une aire de jeux	299	9 260 €	9 260 €	36 %	<u>3 333 €</u>
9) SAINT- ARROUMEX Aménagement de la cour de l'école	136	25 600 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>

TOTAL 44 169 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2008	500 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	222 571 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	44 169 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours	266 740 €
Disponible	233 260 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-48

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**
COMMUNES DE DONZAC, FENEYROLS, MONTBARLA,
MONTPEZAT-DE-QUERCY, MONTRICOUX, NOHIC, PUYLAGARDE
et SAINT-ARROUMEX

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 44 169 €:

demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
1) DONZAC Construction de collec- teurs d'eaux pluviales le long de la RD 30	690	48 696 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
2) FENEYROLS Renforcement et conso- lidation de murs exté- rieurs (mairie, église de Quergoale et cimetière de Carrendier)	142	14 993 €	14 993 €	54 %	<u>8 096 €</u>

Observation : Préfinancement accordé le 11.09.08.

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
3) MONTBARLA Assainissement pluvial au parking du cimetière	179	24 402 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
4) MONTPEZAT-DE- QUERCY Eclairage public de qua- lité boulevard des fossés	1 425	59 500 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
5) MONTPEZAT-DE- QUERCY Traitement des sols place des marronniers	1 425	20 000 €	19 000 €	12 %	<u>2 280 €</u>
6) MONTRICOUX Travaux de réparations d'urgences sur un collec- teur d'eaux pluviales	912	19 000 €	19 000 €	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 21.05.08.					
7) NOHIC Création d'un piétonnier rue de la République	907	10 893 €	10 893 €	18 %	<u>1 960 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 26.08.08.					
8) PUYLAGARDE Aménagement d'une aire de jeux	299	9 260 €	9 260 €	36 %	<u>3 333 €</u>
9) SAINT- ARROUMEX Aménagement de la cour de l'école	136	25 600 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>

TOTAL 44 169 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,